

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour La Tronche

— version provisoire du 02/03/2020 à 16:30 —

Introduction

Les cyclistes tronchois.es ont attribué la note D au baromètre de la FUB, note en légère progression depuis 2017 et supérieure à la moyenne des communes de la même catégorie. C'est tout de même une commune moyennement favorable pour la pratique du vélo. De nombreux axes principaux ne sont pas aménagés de pistes cyclables, ou lorsqu'une bande cyclable existe, celle-ci est trop souvent dangereuse. Nous vous proposons de vous engager pour que la ville de La Tronche devienne exemplaire.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Élaboration d'un plan vélo de la commune de La Tronche (ou selon les partenaires élus, un plan vélo commun avec les communes de Meylan et Corenc), qui déclinerait les axes vélo du PDU métropolitain à l'échelle locale en concertation avec les habitants. Ce plan vélo pourrait être concentré sur trois axes forts :*

- 1/ la continuité cyclable : réalisation de pistes, sécurisation et entretien du réseau existant (en priorité sur les axes de transit à fort flux),*
- 2/ le développement d'une culture vélo chez les enfants et les adolescents (savoir-rouler à vélo à l'école, sensibilisation familiale et événementielle),*
- 3/ l'exemplarité et les incitations au changement de mobilité (actions auprès du personnel institutionnel, le développement des offres au changement de modes de déplacement en partenariat avec la métropole)*

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Pour suivre le plan vélo, en discuter et proposer des solutions tout en faisant adhérer la population locale. Le comité vélo doit être constitué d'associations, usagers et unions de quartiers ainsi que d'au moins un·e élu·e et un·e technicien·ne métropolitain·e.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - Création d'une piste cyclable séparée de la circulation sur le Pont de l'Île Verte puis aménager et sécuriser le Carrefour devant l'Hôpital couple-enfant de manière à créer une continuité cyclable d'avec la bande cyclable de l'avenue des Maquis du Grésivaudan, la piste cyclable du quai Fortuné Ferrini et celle du quai Yermoloff.

- Transformer les bandes cyclables de l'avenue du Grésivaudan en piste cyclable bi-directionnelle continue séparée et sécurisée. La bande cyclable de l'avenue du Grésivaudan passe au niveau du croisement du Chemin de la Concorde d'une bande à un partage de la voirie de manière très dangereuse.
- Réaménager la piste cyclable du quai Fortuné Ferrini pour qu'elle devienne continue jusqu'au

rond-point du boulevard de la Chantourne pour ensuite rejoindre la piste cyclable dudit boulevard.

- Réaménager le quai Yermoloff/Charpenay par une piste cyclable bi-directionnelle continue.
- Créer une piste cyclable séparée dans la Grande Rue, ou le cas échéant matérialiser des bandes cyclables de façon continue. Sécuriser la jonction de la bande cyclable de la Grande Rue avec la piste cyclable du quai des Allobroges de Grenoble.
- Réguler la vitesse, créer des bandes ou pistes cyclables sur la route de Chartreuse.
- Transformer les bandes cyclables de l'avenue du Grand Sablon en piste cyclable bi-directionnelle séparée de la circulation.

Action n°4 :

Mettre le vélo au cœur des aménagements futurs de la ville :

- assurer la continuité des itinéraires cyclables,
- redessiner les intersections dangereuses,
- réaménager des pistes cyclables séparées des cheminements piéton et automobile partout où cela est possible,
- rendre effective la limitation de vitesse dans les zones 30 km/h.

La commune dispose d'itinéraires cyclables structurants (avenue des Maquis du Grésivaudan, Chronovélo Bvd Chantourne) pas suffisamment sécurisés aux intersections et séparés de la circulation automobile et d'un réseau secondaire d'itinéraires (bandes cyclables) souvent laissé en désuétude.

Action n°5 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Bon à savoir : l'appel à projet « continuité cyclable » est renouvelé tous les ans pendant 7 ans (2019-2025) avec des conditions différentes d'applications chaque année (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche#e1>).

Action n°6 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable. *Le marquage des pistes cyclables de la commune est vieillissant, et pourrait être repris.*

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Détourner le trafic des poids lourds circulant sur la Grande Rue vers d'autres axes principaux.

Action n°8 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Toute la commune doit être reprise avec des arceaux normatifs, abrités ou non.

Action n°10 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de

remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Promouvoir une culture vélo

Action n°11 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Les renseignements sur Alvéole sont en ligne : <https://programme-alveole.com/>

Action n°12 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Mais aussi former les techniciens de la municipalité aux problématiques vélo (stationnement sur bandes cyclables ou adaptation du code de la route), et leur proposer une flotte de vélos municipale.

Action n°13 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Proposer des cours de remise en selle pour accompagner à l'éco-mobilité.